

L'artiste, qu'il soit amateur ou professionnel, est celui qui fait œuvre d'art, en ce sens qu'il fournit une prestation originale unique.

Le dossier de présentation permet de montrer l'originalité et la qualité du travail artistique.

Ce dossier doit comporter des éléments qui permettent de voir le travail proposé (une adresse internet par exemple).

Pour toute réservation de la galerie, l'exposition est annoncée dans notre agenda sur le site de l'association.

Les informations suivantes sont demandées :

Pour chaque artiste qui expose :

- Nom / Prénom
- Adresse
- Téléphone / Mail
- Une photo d'une de ses créations.
- Le titre de l'exposition.
- La technique employée. (photo, peinture, tissage ...)
- Un flyer de l'exposition.